

MERCREDI

12

Juin

Le Festival 
Vélo
en fête®
8^{ème} édition

Summer Cup Cyclo-cross

Mercredi 12 juin 2019 20h – Placia

Un cyclocross estival et nocturne,

Epreuve unique en France

1 boucle de 1.3km avec des obstacles

dessinée au cœur du Placia,

Une ambiance « nocturne » exceptionnelle

avec des vélos éclairés

Épreuve ouverte aux VTT



Course d'ouverture avec les jeunes cyclistes

Recensement des dispositions assurant la sécurité et la protection des participants et des tiers.

Cyclo-cross

- Lieu fermé donc pas de véhicule d'assistance
- Dix bénévoles
- Pompiers au courant
- Présence de la sécurité civile



Date de l'épreuve : MERCREDI 12 JUIN

**Lieu de l'épreuve : L'ISLE-JOURDAIN,
VÉLODROME LE PLACIA**

Titre de l'épreuve : 1^{ÈRE} SUMMER CUP CYCLO-CROSS KID

Catégorie coureurs : ENFANTS À PARTIR DE 5 ANS

Organisateur : LE VÉLOSCOPE

Circuit : 1,3 km

Kilométrage : 2 BOUCLES DE 1,3 KM SOIT 2,6 KM

Horaire Dossards : 18 HEURES 30

Horaire Départ : 19 HEURES 30

Engagements : SUR PLACE

Tarif : GRATUIT

Association LE VELOSCOPE
ZAC Pont Peyrin – BP 51 / 32600 L'ISLE JOURDAIN
N°W321002309 / Siret : 534 497 078 00012 /
TVA : FR57534497078
Tél. 05 62 07 75 80/ fax. 05 62 07 74 01
contactveloscope.fr / veloscope.fr



Date de l'épreuve : MERCREDI 12 JUIN

**Lieu de l'épreuve : L'ISLE-JOURDAIN,
VÉLODROME LE PLACIA**

Titre de l'épreuve : 1^{ÈRE} SUMMER CUP CYCLO-CROSS

Catégorie coureurs : ADULTES À PARTIR DE 16 ANS

Organisateur : LE VÉLOSCOPE

Circuit : 1,3 km

Kilométrage : 45' de course + 1 boucle de 1,3km

Horaire Dossards : 19 HEURES

Horaire Départ : 20 HEURES

Engagements : PAR MAIL = festival@veloenfete.com

Tarif : 10€

Association LE VELOSCOPE
ZAC Pont Peyrin – BP 51 / 32600 L'ISLE JOURDAIN
N°W321002309 / Siret : 534 497 078 00012 /
TVA : FR57534497078
Tél. 05 62 07 75 80/ fax. 05 62 07 74 01
contactveloscope.fr / veloscope.fr



FICHE D'INSCRIPTION
SUMMER CUP CYCLO CROSS



Nom :

Prénom :

Téléphone :

Date de naissance :

Récapitulatif de l'activité

Mercredi 12 Juin
Le Placia

Un cyclocross estival et nocturne

1 boucle de 1.3km avec des obstacles

A parcourir pendant 45' + 1 tour

Départ à 20h au Placia

Montant : 10€

Je soussignée _____ affirme avoir pris connaissance des conditions de participation et des conditions générales de la Summer Cup CX à L'Isle Jourdain. Je déclare autoriser le responsable de la sortie à prendre toutes les mesures d'urgences prescrites par le médecin, y compris une intervention chirurgicale rendue nécessaire par l'autorité médicale en cas d'accident.

Date :

Signature :

Règlement Summer Cup Cyclo-Cross



Participation

Les épreuves de cyclo-cross sont ouvertes aux hommes et aux dames. Pour les plus jeunes une épreuve est organisée au début de l'événement.

Programme guide technique de l'épreuve

L'organisateur d'un cyclo-cross doit établir un programme guide technique pour chaque édition de son épreuve, comportant au moins les données suivantes:

- Règlement particulier de l'épreuve;
- Programme et horaires des compétitions; liste des prix;
 - Description et plan détaillé du circuit, indiquant la longueur du circuit et son profil, le lieu de départ et arrivée, du poste matériel et des obstacles;
- Emplacements des locaux: table d'enregistrement, podium, buvette
- Installations de chronométrage et le cas échéant de la photo-finish;
- Mise en place du service d'ordre, du service de sécurité et du service de secours médical

Sécurité

Une zone d'au moins 100 mètres avant et 50 mètres après la ligne d'arrivée sera protégée par des barrières. Elle sera accessible exclusivement aux responsables de l'organisation, aux coureurs, aux assistants, directeurs sportifs et spectateurs. L'organisateur doit contrôler strictement l'accès à cette zone. Sur le circuit, les zones de double passage des coureurs doivent disposer d'un filet de sécurité en plein milieu pour séparer les deux voies de courses. Pour les épreuves bénéficiant d'une forte affluence, il devra être prévu, au niveau des zones techniques, une zone de sécurité séparant le parcours de la zone spectateurs, comme illustré ci-après: Les sections Zone A doivent avoir une largeur minimum de 75 cm. L'usage d'éléments dangereux le long du parcours, tels que fil de fer (barbelé ou non) et piquets métalliques (y compris pour les banderoles publicitaires) est interdit. De plus, le parcours doit rester éloigné de tout élément présentant un danger pour les coureurs.

Dès le départ de l'épreuve, le parcours ne peut être emprunté que par les coureurs en course. Suivant le niveau de l'épreuve, l'organisateur devra prévoir un minimum de passages où les spectateurs pourront traverser le parcours.

Si les conditions climatiques ne sont pas jugées adéquates par l'organisateur, l'événement pourra être annulé.

L'organisateur doit prendre des mesures pour éviter que le public ne dégrade le parcours. Avant le départ de chaque course, l'organisateur doit contrôler l'état du parcours et effectuer les réparations nécessaires.



Premiers secours

Lors de l'épreuve, le dispositif de secours doit comprendre au minimum la présence de secouristes à poste fixe sur ou à proximité immédiate du parcours de compétition. L'organisateur pourra s'attacher les services d'une association de secours.

Obstacles

Le parcours peut comporter six obstacles artificiels au maximum. On entend par obstacle toute portion de parcours où les coureurs sont censés descendre de leurs vélos.

Matériel

Le port du casque rigide est obligatoire non seulement lors des compétitions, mais aussi lors des reconnaissances du circuit et des échauffements.

Déroulement de l'épreuve

Les coureurs sont rassemblés dans la zone d'appel maximum 10 minutes avant le départ.

Un classement sera établi, à l'aide d'un chronométrage qui sera réalisé pour chaque participant.

Assurance

L'organisateur du cyclo-cross a souscrit une assurance responsabilité civile et les bénévoles sont couverts par une assurance responsabilité civile.

La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité de chacun avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles durant l'épreuve et après l'épreuve (défaillance physique ou accident).

Les licenciés fourniront leurs licences en début d'épreuve, et seront couverts grâce à celle-ci.

Association LE VELOSCOPE
ZAC Pont Peyrin – BP 51 / 32600 L'ISLE JOURDAIN
N°W321002309 / Siret : 534 497 078 00012 /
TVA : FR57534497078
Tél. 05 62 07 75 80/ fax. 05 62 07 74 01
contactveloscope.fr / veloscope.fr